

## **Règlement particulier du tournoi jeunes et vétérans d'Ambazac du 10 et 11 janvier 2026**

**Article 1** La juge arbitre principale du tournoi est Géraldine Bourdache. Le GEO principale est Lorenzo Airaud.

**Article 2** Le numéro d'autorisation du tournoi est : (en cours).

**Article 3** Les tableaux proposés pour les catégories minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior sont les simples dames et simples hommes. Les tableaux proposés pour la catégorie vétéran sont les doubles dames et doubles hommes. Les vétérans joueront samedi 10 janvier. Les jeunes le dimanche 11 janvier 2026.

**Article 4** Tout participant doit être en règle avec la FFBad et être à jour de sa licence pour la saison en cours.

**Article 5** Les joueur·ses classé·es de non compétiteur·ices à R4, dans les catégories d'âge poussin à junior et vétéran sont autorisé·es à participer au tournoi.

**Article 6** Après réception de toutes les inscriptions, les tableaux seront confectionnés en séries par catégories (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors et vétérans). Pour les jeunes, chaque série sera constituée en poule unique (de 4,5, 6 ou 7) ou poules avec sortie de poule suivie d'un tableau final avec élimination directe. Le format préféré sera 2 poules de 4 avec sorties. Pour les vétérans, le format sera des poules uniques de 4 ou 5 sans sorties.

**Article 7** Les séries seront faites en fonction de la côte CPPH des joueurs.

**Article 8** Le montant des droits d'engagement est de 14€ pour un tableau et 18€ pour deux tableaux. Le paiement peut se faire par virement bancaire, chèque, espèce ou via Badnet/Ebad.

**Article 9** Les horaires de convocation indiqués sont impératifs. Tout·e joueur·se non présent·e sur le terrain désigné de son nom 5 minutes après l'appel sera déclaré·e forfait par le juge arbitre.

**Article 10** Seuls ont accès aux terrains les joueur·ses appelé·es à jouer.

**Article 11** Le conseil aux joueur·ses entre les points n'est pas autorisé. Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé.

**Article 12** Les matchs sont en auto-arbitrage, ils seront joués en 2 sets gagnants de 21

points, avec 2 points d'écart. Pour les matchs des plus jeunes joueurs (minibads, poussins, benjamins) une personne extérieure peut être désignée par la JA pour compter les points.

**Article 13** Le terrain minibads et poussins utilise un traçage normal, mais l'espace situé au-delà de la ligne de service long en double ne fait pas partie du terrain. La ligne de fond est ainsi constituée par cette ligne de service long. Le terrain minibads et poussins a donc une longueur totale de 11,88 m. La largeur n'est pas modifiée (5,18 m en simple). Pour les matchs poussins, le filet normal est abaissé de 150 mm. La hauteur des bords supérieurs du filet au niveau des poteaux est donc de 1,40 m (au lieu de 1,55 sur un terrain normal). La hauteur au centre du terrain est donc de 1,374 m (au lieu de 1,524).

**Article 14** Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé

**Article 15** Chaque joueur·se doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : volants en nombre suffisant, raquette(s), eau, serviette... Stylos et feuille seront mis à disposition sur chaque terrain afin de noter le score entre chaque set. Le score final sera saisi sur la tablette à la table de marque immédiatement après la fin du match.

**Article 16** Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum.

**Article 17** Tout·e joueur·se engagé·e ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il·elle devra justifier de son absence dans un délai de 5 jours.

**Article 18** En cas de forfait non justifié, les droits d'engagement resteront acquis par l'organisateur après la constitution des tableaux.

**Article 19** Seul·e un·e représentant·e du club est autorisé·e à poser une réclamation à la table de marque. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.

**Article 20** Tout volant touchant une structure du gymnase (plafond, structure métallique, ...) sera compté « let » au service et remis puis faute pendant le jeu.

**Article 21** Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués par la FFBad. En cas de désaccord, les volants officiels seront les Babolat 4.

**Article 22** La date limite des inscriptions est fixée au 26 décembre 2025.

**Article 23** Les classements pris en compte seront ceux en vigueur 14 jours avant la date du tournoi, soit le 27 décembre 2025.

**Article 24** La constitution des tableaux sera effectuée au plus tard le 4 janvier 2026.

**Article 25** Tout participant devra se présenter à la table de marque dès son arrivée, au moins 30 minutes avant le début de son premier match.

**Article 26** Le club d'Ambazac décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accidents ou incidents pendant la compétition.

**Article 27** Les personnes mineures seront sous la responsabilité et la surveillance d'une personne majeure.

**Article 28** Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.

**Article 29** Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.